### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de Conseillers

en exercice: 13 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 11 décembre 2023

Présents: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés: LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs: Mme MAQUER Françoise donne pouvoir à Mme GACHET Edith; M. LANG Patrick donne pouvoir à M. VIARD Richard.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

### **OBJET: FINANCES LOCALES**

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES POUR LES ENFANTS D'ALLEMOND INSCRITS A UNE ALSH OU CLUB ENFANT DE L'OISANS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES - ANNEE 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la participation financière 2023 de la commune aux activités à la semaine pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires pour l'année 2024.

Ainsi, il propose une participation financière communale pour tous les bénéficiaires ci-dessous, dont le montant sera variable, afin que le reste à charge pour la famille corresponde à 50 % du prix le plus élevé de la structure (sans aucun tarif préférentiel).

Exemple : Le tarif de base à la journée est de 30 € => le reste à charge pour la famille ne pourra être inférieur à 15€/jour.

1/ Si la famille paie le montant maximum, la participation communale sera de 15€/jour.

2/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 20€/jour, la participation communale sera de 5€/jour.

3/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 8€/jour, il n'y aura aucune participation communale.

Il rappelle les conditions pour bénéficier de cette aide :

- L'un au moins des parents est domicilié sur la commune d'Allemond;
- ou l'enfant est scolarisé sur la commune d'Allemond et l'un au moins de ses parents travaille sur la commune d'Allemond;
- L'enfant ne doit pas avoir plus de 15 ans révolus ;
- Présentation d'une facture acquittée;
- Présentation d'un justificatif de domicile;
- Inscription de l'enfant à la journée ;

### Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > APPROUVE la proposition d'aide financière aux familles pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires ;
- > PREVOIT au budget les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



### Bienvenue sur votre plateforme BL échanges sécurisés



## Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

DEL\_19\_12\_23\_19

Objet:

Participation financières loisirs enfants 2024

Type de transaction :

Transmission d'actes

Date de la décision :

2023-12-19 00:00:00+01

Nature de l'acte :

Délibérations

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

8.2 - Aide sociale

Identifiant unique:

038-213800055-20231219-DEL\_19\_12\_23\_19-DE

URL d'archivage:

Non définie

Notification:

Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	878 o
Nom métier :		
038-213800055-20231219-DEL_19_12_23_19-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	228.5 Ko
Nom original : del 19 12 23 19.pdf		
Nom métier :		

# Cycle de vie de la transaction :

99\_DE-038-213800055-20231219-DEL\_19\_12\_23\_19-DE-1-1\_1.pdf

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2023 à 10h19min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2023 à 10h19min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2023 à 10h19min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 décembre 2023 à 10h20min56s	Reçu par le MI le 2023-12-28